

Coupes 2015

LA FORET DOMANIALE DE MONTMORENCY



Vaste massif de 2000 hectares situé dans le Val d'Oise, il est composé à 70% de châtaigniers.

Il est riche de 372 espèces végétales dont certaines sont protégées comme l'Osmonde royale, de deux réserves biologiques dirigées (zones protégées) : la Cailleuse et le Nid d'aigle.

Cette forêt est très fréquentée avec 5 millions de visites par an.

La forêt produit du bois. Le châtaignier est utilisé, pour les plus beaux arbres, dans la fabrication de bardage, parquets, lames de terrasse, piquets, bardeaux.

Afin de bien intégrer les attentes du public parfois inquiet des pratiques forestières, l'ONF a révisé l'aménagement de la forêt.

Il donne priorité aux paysages sans oublier le renouvellement de la forêt.

La révision de l'aménagement est en cours d'approbation.

L'ONF favorise la croissance et le renouvellement de la forêt de Montmorency

Gérée par l'Office national des forêts, la forêt domaniale de Montmorency bénéficie d'un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période de 2004-2023.

Celui-ci prévoit des interventions sur les parcelles 210, 211, 213, 214, 215, 218 et 219 situées sur le territoire de Montlignon et 215, 216, 217, 218 situées sur le territoire d'Andilly.

Des chemins réservés à la circulation des engins forestiers vont être aménagés dans toutes ces parcelles

Préalablement aux coupes, l'ONF met en place des « cloisonnements d'exploitation » : ces chemins d'accès régulièrement espacés facilitent la circulation des engins forestiers, préservent les sols et réduisent les impacts qui peuvent être causés sur les jeunes arbres.



Exemple de cloisonnements d'exploitation

L'exploitation se fera par une **abatteuse** : cet engin forestier coupe les arbres mécaniquement. Son bras de 9 mètres permet d'atteindre les arbres sans aller au pied de ceux-ci et ramène les produits (billons de bois de chauffage, bois d'industrie ou grumes), le long des chemins d'exploitation.

Une amélioration du peuplement est programmée sur les parcelles 213, 214, 215 et 219

Simultanément aux « cloisonnements d'exploitation », une coupe appelée **d'amélioration** va permettre d'éclaircir le peuplement dans ces parcelles afin de permettre le développement des plus beaux arbres.

Coupes 2015

L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans, en fixant les objectifs à court et à long terme et en prescrivant les actions à réaliser, après avoir fait l'état des lieux.

Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel.



Les plants sont protégés par des manchons

La parcelle 216 va bénéficier d'une nouvelle génération d'arbres

Cette parcelle se compose de châtaigniers morts ou dépérissants.

Une **coupe de régénération** appelée **coupe rase** de 2 hectares est programmée : elle consiste à couper tous les arbres en vue de leur remplacement.

Illustration d'une coupe de régénération



Une forêt d'arbres vieillissants

Les arbres arrivés à maturité sont coupés

Une forêt renouvelée

Sur la parcelle 216, l'ONF procédera ensuite à la plantation de chênes, mélangés à des arbres fruitiers

Merisiers, alisiers, pommiers... seront plantés à côté des chênes pour favoriser la biodiversité de la forêt.

Auparavant, après la coupe, une opération de broyage de la végétation existante permettra de préparer le sol à la plantation.

Celle-ci sera protégée de la dent des cervidés et des lapins grâce à des protections individuelles appelées manchons.

La régénération de la forêt

En général, le forestier s'emploie à régénérer la forêt à partir de la germination naturelle des graines des plus beaux arbres (semenciers) se trouvant en place. On appelle cela la **régénération naturelle**.

Cependant, lorsque la régénération naturelle est impossible (arbres trop vieux ou absents) ou s'il y a nécessité de changer d'essence forestière, il met en oeuvre une **régénération artificielle**. Dans ce cas, la nouvelle forêt sera issue d'une plantation de très jeunes arbres, réalisée de main d'hommes.

C'est le cas de la parcelle 216.

Coupes 2015

Utilisation du bois

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF.

Selon leurs qualités, ils seront utilisés en menuiserie : bardage, terrasse...

D'autres bois pourront être transformés en panneaux de particules.



Le bois est entreposé en bordure de chemin

Ces interventions sont programmées en 2015 pour toutes ces parcelles

Ces travaux sont réalisés en « bois façonné » :

L'exploitation est prise en charge par l'ONF afin de mieux respecter le calendrier de réalisation et la remise en état des chemins.

Ce mode de récolte a été développé par l'ONF pour prendre en compte les demandes sociales liées à l'impact des coupes.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Les bois seront stockés en bord de chemin, à proximité des parcelles avant d'être transportés.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public.

Ces travaux vont engendrer temporairement un certain nombre de désagréments pour les usagers

- Le paysage sera modifié puisque des arbres seront coupés.
- Les parcelles en question seront interdites au public du fait de l'exploitation en cours qui est dangereuse.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois restera à terre dans la parcelle puis il sera stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

L'exploitation du bois fait partie de la vie de la forêt.

Coupes 2015

Plan des coupes des parcelles 210, 211, 213, 214, 215, 216, 217, 218 et 219 forêt domaniale de Montmorency

